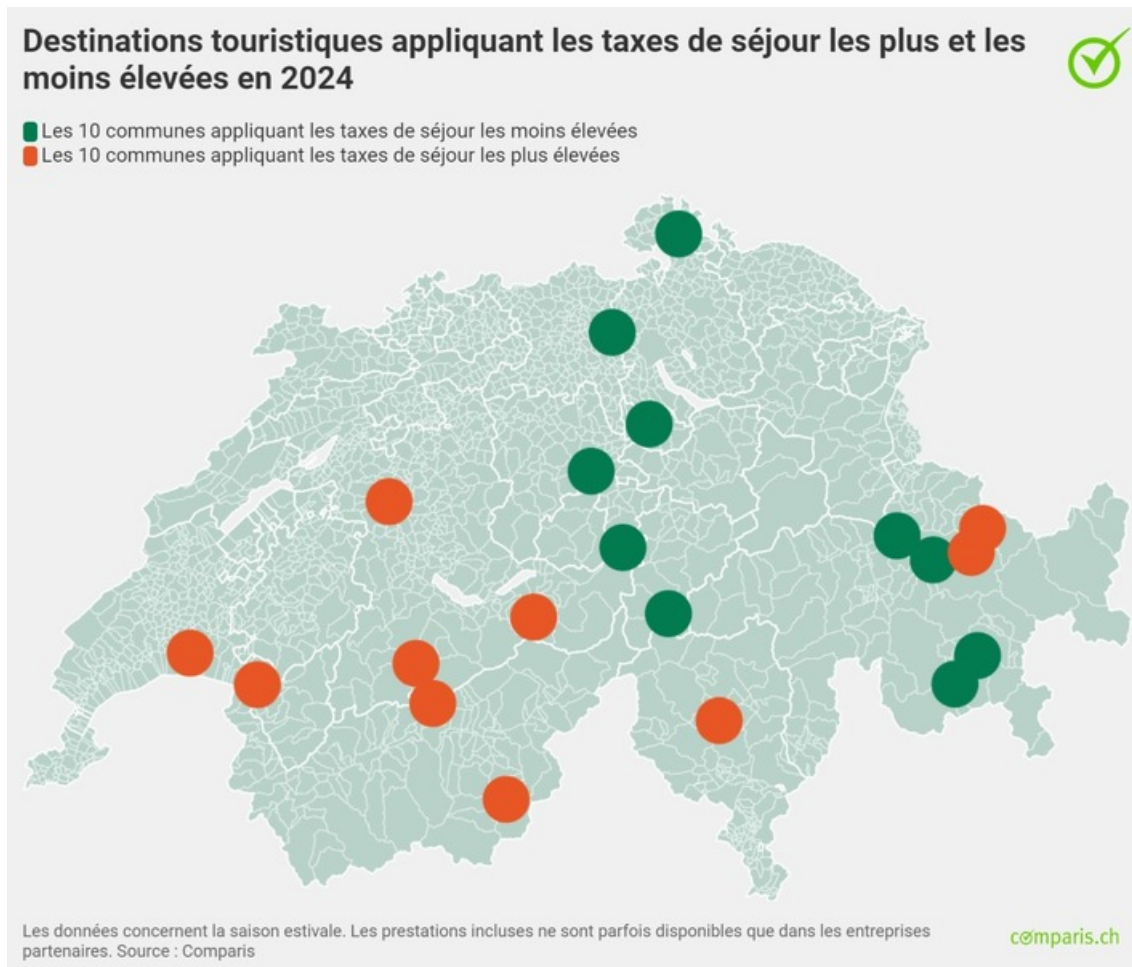


09.07.2024 – 00:30 Uhr

## Communiqué de presse: La jungle des taxes de séjour en Suisse : opacité et grandes disparités subsistent



### Communiqué de presse

#### Comparatif Comparis des taxes de séjour 2024

#### La jungle des taxes de séjour en Suisse : opacité et grandes disparités subsistent

Alors qu'Arosa propose la gratuité des chemins de fer de montagne et d'activités, les touristes de Saas-Fee et de Montreux paient jusqu'à 7 francs par nuit. Tels sont les résultats du comparatif des taxes de séjour établi par Comparis, qui a porté sur les 80 communes comptabilisant le plus grand nombre de nuitées. De nombreuses localités n'offrent pas de services supplémentaires aux touristes hébergés ou ne fournissent pas d'informations claires sur le montant exact de la taxe de séjour. « En matière de taxes de séjour, la Suisse reste un patchwork », déclare Adi Kolecic, expert Voyage Comparis.

Zurich, le 9 juillet 2024 – Sur les 80 communes suisses enregistrant le plus grand nombre de nuitées, Saas-Fee et Montreux sont celles qui prélèvent les taxes de séjour les plus élevées, à savoir 7 francs par nuit et par personne. Les hôtes des communes d'Andermatt, Arosa, Celerina/Schlarigna, Engelberg, Sils im Engadin et Spreitenbach sont ceux pour lesquels ce poste coûte le moins cher. En effet, ces communes n'appliquent aucune taxe de séjour, ou la chiffrent de manière forfaitaire. C'est ce que révèle la troisième édition du comparatif des taxes de séjour estivales du comparateur en ligne comparis.ch.

« En matière de taxes de séjour, la Suisse reste un patchwork », observe Adi Kolecic, expert Voyage Comparis. La plupart des communes prélèvent les taxes de séjour par personne et par nuit. « Le montant de la taxe de séjour ne dépend pas seulement de l'endroit, mais aussi de l'établissement d'hébergement. Souvent, la taxe est plus élevée dans un hôtel quatre étoiles que dans un appartement de vacances », poursuit A. Kolecic.

#### Grandes disparités entre communes voisines

Pour une famille de quatre personnes (dont deux enfants de plus de 12 ans) passant deux nuits à Davos, le montant total de la taxe de séjour est de 47,20 francs. Les clientes et les clients de la vallée alpine voisine d'Arosa, en revanche, ne paient pas de taxe de séjour. Davos et Arosa proposent pourtant toutes deux une carte d'hôte qui permet de prendre gratuitement les transports publics et de bénéficier de réductions, notamment sur les chemins de fer de montagne. À Arosa, de nombreuses lignes sont même

gratuites avec cette carte.

« Les écarts entre les taxes de séjour ne sont pas frappants seulement à l'échelle de la Suisse : au sein d'un même canton, voire d'une même commune, les touristes paient des montants différents », poursuit A. Kolecic.

### **Cantons de Zurich et d'Argovie : pas de taxe de séjour légale**

Les cantons de Genève et du Tessin font exception dans le patchwork des taxes de séjour suisses : elle y est identique dans toutes les communes. À Genève, elle est de 3,75 francs par personne et par nuit d'hôtel ; au Tessin, la « *tassa di soggiorno* » est de 4,50 francs pour une nuit dans un hôtel quatre étoiles. Au Tessin s'ajoute une taxe de promotion touristique de 1,70 franc. Au total, chaque personne qui séjourne dans ce canton du Sud paie un total de 6,20 francs au titre des taxes.

Les cantons de Zurich et d'Argovie ne connaissent pas de taxe de séjour légale. Les membres de l'association hôtelière régionale perçoivent toutefois une « *City Tax* ». À Zurich, elle s'élève à 3,50 francs. « Dans le canton de Zurich, donc, il se peut que deux hôtels voisins, appartenant à la même catégorie, appliquent des taxes très différentes », explique A. Kolecic.

### **La taxe de séjour classique, un modèle qui devient caduc**

Au cours des dernières années, différentes destinations ont remplacé totalement ou partiellement la taxe de séjour par une taxe forfaitaire sur les résidences secondaires, une taxe forfaitaire de séjour (assise sur la surface du logement) ou une taxe calculée en fonction du nombre de lits. Un modèle particulièrement répandu dans les Grisons.

« Dans le cadre d'un modèle de facturation forfaitaire, l'hôtesse ou l'hôte paie une redevance annuelle, que les lits soient occupés ou non. Cette situation rend la comparabilité des taxes de séjour encore plus difficile, car c'est aux entreprises elles-mêmes de décider de répercuter ou non ces coûts sur leur clientèle », selon A. Kolecic. Les touristes ne peuvent alors que difficilement contrôler si la taxe de séjour est justifiée.

### **Les personnes de passage désavantagées**

Dans la plupart des communes étudiées, une carte d'hôte est fournie d'office avec le paiement de la taxe de séjour. Elle permet notamment de prendre gratuitement les transports publics, de bénéficier de réductions sur les chemins de fer de montagne ou d'entrer gratuitement dans les musées. « Ces services supplémentaires sont avantageux pour bon nombre de vacancières et de vacanciers, mais les personnes de passage se voient imposer des offres qu'elles n'utilisent pas », explique l'expert Voyage Comparis.

Malgré tout, le montant de la taxe de séjour ne semble pas avoir d'influence sur les offres de la carte d'hôte. À Zurich, par exemple, les touristes hébergés ne bénéficient pas de services supplémentaires malgré le prélèvement de la *City Tax* : prendre les transports publics et visiter des musées coûte 29 francs de plus par jour avec la « *Zurich Card* ». À Genève, en revanche, où la taxe de séjour est similaire à celle de Zurich, la « *Geneva Transport Card* » est délivrée gratuitement.

### **Un manque d'informations qui brouille la transparence**

Les informations sur les taxes de séjour sont souvent incomplètes. Les sites Web officiels n'indiquent souvent qu'une fourchette. Pour obtenir plus de détails, il faut en faire la demande auprès de la commune ou de l'office de tourisme. Ce qui est particulièrement pénible pour les touristes, c'est que les taxes de séjour réellement appliquées sont parfois plus élevées que celles prescrites par la commune ou le canton. De plus, dans certains cas, les informations fournies diffèrent des taxes indiquées sur les portails de réservation. Un exemple : Coire. Officiellement, la taxe de séjour s'élève à 1,80 franc, mais la plupart des hôtels de la ville facturent 2,60 francs.

« Pour une plus grande transparence sur les taxes de séjour, il serait souhaitable que les communes et les cantons fournissent des informations claires et uniformes », conclut l'expert Comparis.

### **Méthode**

*Le comparatif réalisé par Comparis sur les taxes de séjour porte sur les 80 plus grandes communes touristiques de Suisse sur la base du nombre de nuitées en 2023. Ces communes couvrent plus de 70 % de l'ensemble des nuitées. Les informations reposent sur les indications des communes ou sur des sources accessibles au public.*

*La taxe de séjour s'entend par adulte et par nuit dans un établissement hôtelier. Pour les communes dans lesquelles la taxe de séjour est fonction de la catégorie de l'hôtel, a été prise en compte la taxe de séjour perçue dans les hôtels quatre étoiles.*

### **Pour plus d'informations:**

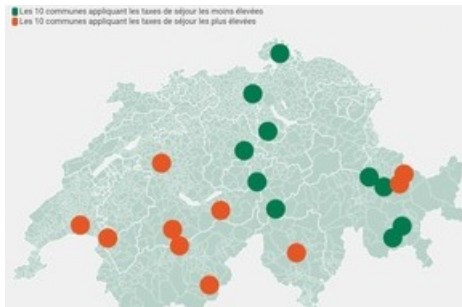
Adi Kolecic  
Expert Mobilité et Voyages  
Téléphone: +41 78 884 11 54  
E-Mail: [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
[comparis.ch](https://www.comparis.ch)

### **À propos de comparis.ch**

Avec plus de 80 millions de visites par an, [comparis.ch](https://www.comparis.ch) compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses

approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

## Medieninhalte



Aazona	Tessin	6.20 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Bellinzona	Tessin	6.20 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Locarno	Tessin	6.20 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Lugano	Tessin	6.20 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Muralto	Tessin	6.20 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Paradio	Tessin	6.20 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Lausanne	Vaud	6.00 <sup>2</sup>	Transports publics gratuits, réductions diverses
Löèche les Bains	Valais	6.00	Activités gratuites, réductions diverses
Disvies	Grisons	5.90	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de fer de montagne et les activités
Abbaye	Grisons	5.90	Transports publics gratuits, réductions sur les chemins de

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100921319> abgerufen werden.